



Projet ou proposition de loi Yadan : non au muselage de la solidarité envers le peuple palestinien !

Le jeudi 15 avril devait avoir lieu l'examen à l'assemblée nationale de la proposition de loi présentée par la députée Caroline Yadan.

Sous couvert de lutte contre l'antisémitisme, ce texte apporte une mauvaise solution à un vrai problème. Il visait à criminaliser ceux et celles qui sont en solidarité avec le peuple palestinien et qui dénoncent la politique du gouvernement d'extrême-droite israélien.

Cette proposition élargissait notamment le délit d'apologie du terrorisme à ceux et celles qui même "implicitement" provoqueraient à des actes terroristes, ou qui en feraient l'apologie en minorant ou banalisant ces actes "de façon outrancière", autant de termes flous qui ouvrent la voie à l'arbitraire.

Afin de marquer l'opposition à un texte risquant d'être instrumentalisé pour qu'aucune contestation de la politique d'apartheid et du génocide Israélien à Gaza ne puisse plus avoir lieu, un rassemblement intersyndical s'est tenu à Paris à l'initiative de Solidaires, la CGT, la FSU, FO, et des étudiant·es en lutte.

Pour Solidaires il est effectivement urgent de lutter contre l'antisémitisme, y compris sur nos lieux de travail. Cela passe par des formations, de parler de ce sujet et de dénoncer les actes antisémites.

Mais la lutte contre l'antisémitisme ne peut se faire au détriment de la liberté d'expression et de la solidarité envers les travailleurs·euses palestinien·es, des syndicalistes qui les représentent et du peuple palestinien. Cela fait partie intégrante de notre syndicalisme internationaliste.

Jeudi dernier, la proposition de loi a été précipitamment retirée, tandis qu'une pétition signée par 700 000 personnes n'était même pas prise en compte, la commission des lois ayant acté son classement. Dans la foulée, le gouvernement a annoncé un projet de loi sur le même thème.

L'Union syndicale Solidaires restera très vigilante sur la teneur de ce nouveau projet de loi.